

Engagements individuels de Marsh SAS dans act4nature international

Leader en risques d'entreprises et en courtage d'assurance, nous avons créé en 2001 un département dédié aux risques environnementaux, intégré dans le réseau mondial de notre organisation. Tout en cherchant à diminuer nos impacts directs sur l'environnement, un de nos objectifs majeurs est d'accompagner nos clients dans la prévention de risques et dans la préservation de la biodiversité. Nous collaborons avec AXA XL, AIG et ERM sur les deux premiers engagements ci-dessous. Nous encourageons la prise en compte des risques d'atteinte à la biodiversité et la réhabilitation d'anciens sites industriels. Notre stratégie en matière de biodiversité comprend actuellement les engagements suivants :

Références Engagements communs	Objectifs	Engagements individuels	Echéances
1 - 2 - 3 - 9 - 10	Augmenter la prévention de risques industriels en faveur de la biodiversité. Mesuré par le nombre de clients appliquant la méthode et ayant mis en place des mesures préventives.	<p>Compléter nos audits/questionnaires de prévention de risques environnementaux par des critères mesurables https://www.marsh.com/fr/fr/services/environmental-risk.html</p> <p>Coopération avec ERM pour retenir des critères simples et pertinents, basés à la fois sur les compétences techniques et stratégiques d'ERM et sur les retours d'expérience de la sinistralité de Marsh.</p> <p>Publication d'une information annuelle des résultats dès 2021.</p>	2020-2025 A réaliser sur 5% de nos clients pour fin 2021, 15% fin 2023 et 25% fin 2025
1 - 2 - 3 - 9 - 10	Favoriser une prise en compte encore plus large et détaillée des risques liés à la biodiversité dans les plans de prévention et de gestion de risques des clients. Mesuré par nombre de sites engagés par an. Début de l'action au 1 ^{er} septembre 2020.	<p>Inciter les sites industriels clients à réaliser des diagnostics initiaux de biodiversité et à intégrer les résultats dans leur plan de prévention et de gestion de risques accidentels.</p> <p>En collaboration avec les départements risques environnementaux d'AXA XL et d'AIG, une réduction de la franchise des polices « risques environnementaux » de 25 % sera offerte aux sites de nos clients communs répondant à ces critères. La franchise est le montant qui doit être réglé par l'assuré en cas d'un accident. La franchise augmente avec le niveau du risque et peut varier entre quelques milliers et plusieurs centaines de milliers d'euros. Cette augmentation de participation au risque par les assureurs peut alors représenter jusqu'à 50 K€, incitant à augmenter l'initiative préventive.</p>	2020-2025 A réaliser sur 15 sites pour fin 2021, 50 sites fin 2023 et 150 sites fin 2025.
1 - 2 - 3 - 5 - 10	Diminuer l'artificialisation des sols dans le cadre de projets de redéveloppement immobilier d'anciens sites industriels. Mesuré par m ² de sols sécurisés.	<p>Mettre à la disposition de nos clients un outil assurantiel spécifique optimisé par Marsh, une « décennale environnement » pour faciliter la prise en charge du risque résiduel lié à la transformation d'un ancien site industriel pour un usage plus sensible.</p> <p>Base de référence le premier semestre 2020 avec 40 000 m² non artificialisés.</p>	2020-2025 L'objectif sera de sécuriser au total 160 000 m ² pour fin 2021, 380 000 m ² pour fin 2023 et 600 000 m ² fin 2025.
8	Favoriser l'engagement volontaire de collaborateurs en faveur de la biodiversité et de la transition énergétique. Mesuré en nombre d'heures effectuées.	<p>Élargir le bénévolat des collaborateurs aux actions pour l'environnement et notamment au sein des associations engagées pour la biodiversité. https://www.marsh.com/fr/fr/about-us/corporate-social-responsibility.html</p> <p>Permettre à chaque collaborateur de travailler bénévolement une demi-journée par année.</p>	2020-2025